

## Un préambule ?

Le **service public** de l'éducation contribue à l'**égalité des chances** et à lutter contre les inégalités. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'**inclusion scolaire** de tous les enfants. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la **participation des parents**.

Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves les **valeurs de la République**. Il repose sur des principes et des valeurs dont **le respect s'impose à tous** dans l'école : principe de **gratuité** de l'enseignement, de **neutralité et de laïcité**. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui, au respect de l'**égalité des droits entre filles et garçons**. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le **respect mutuel** entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la **vie collective**.

Le règlement intérieur de l'école précise les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative.

## A qui s'adresse le règlement intérieur ?

A tous, à la communauté éducative,  
...et non seulement aux parents, ou aux élèves

- *participation des parents*
- *le respect s'impose à tous*
- *respect mutuel*
- *vie collective*
- *communauté éducative*

# Le « style »

- Le règlement doit donc être rédigé de manière « impersonnelle »
- On ne doit pas dire : ..*[vos enfants ne devront pas porter de bijoux de valeur ...*
- Mais : ..*[les bijoux de valeur sont interdits...*
- Cela permet de rappeler que le règlement s'adresse bien à tous
- 
- Ne pas faire du règlement intérieur *une suite d'interdits*, seulement. Il s'agit bien de mettre en avant les **droits et les devoirs** de chacun

# Equilibrer le contenu du règlement

- Un texte **normatif**
  - rappel de règles, d'obligations, d'interdictions, mais aussi de droits
- Un texte **éducatif**
  - Vie de l'école, relations entre élèves, adultes-élèves, avec les parents...
  - en lien étroit avec l'action pédagogique de l'école
- Un texte **informatif**
  - Fonctionnement de l'école, horaires etc.
  - Pour faciliter la communication entre tous les membres de la communauté éducative

# Règlement départemental/Règlement intérieur

- Le règlement intérieur n'est pas une réplique légèrement modifiée du règlement départemental.
- Mais il doit dans tous les cas s'appuyer sur lui, et reprendre au moins les points les plus importants (Règlement départemental du 15 novembre 2019).
  - possible : inclure dans le règlement intérieur un lien permettant de retrouver le règlement départemental sur le site de la DSDEN.